

DOSSIER DE PRESSE

1^{ER} BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR : ANNONCE OFFICIELLE DES PROJETS LAUREATS !



I. Contexte - la Participation à Namur

Le budget participatif s'ancre pleinement dans la volonté d'accentuer la participation citoyenne et de faire de Namur une ville modèle en matière de Participation. En effet, il s'agit de l'un des tout premiers objectifs inscrits dans le Programme stratégique transversal 2019-2024 : « Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes » en mettant en place « une dynamique participative dans les projets Namurois ».

Aujourd'hui, l'importance d'encourager la participation n'est plus à démontrer. Tout d'abord, mener une politique participative permet aux citoyennes et citoyens de donner leurs opinions et d'exprimer aussi bien leurs attentes que leurs besoins, de participer à la conception d'un dossier, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral. C'est aussi la volonté d'améliorer la transparence des politiques publiques pour plus de compréhension et d'appropriation par les namurois et namuroises. Enfin, inciter la mise en mouvement des citoyens et citoyennes tend à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif.

Une vision désormais globale et transversale de la participation

La Ville de Namur mène depuis 12 ans des processus participatifs multiples et peut s'appuyer sur une expérience solide pour être à la hauteur de ses ambitions. Parmi ces actions, voici ceux que l'on peut citer entre autres : réunions de concertation publique bien entendu, mais aussi de larges concertations par le biais de mise en place de panels citoyens, de sondages toutes-boîtes, un dialogue plus appuyé avec les comités de quartier, ... Néanmoins, même si ces dynamiques sont importantes pour la Ville, elles n'émanaient qu'à titre individuel selon le

souhait d'un·e échevin·e ou d'un service. Pour exploiter au mieux le potentiel de la politique participative, il fallait donc franchir un pas de plus.

La participation est une matière éminemment transversale, c'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un échevinat spécifique. Le but étant de développer des synergies avec tous les échevinats pour atteindre toutes les matières, favoriser l'appropriation citoyenne et favoriser la mise en œuvre de dossier d'importance pour l'ensemble de la commune et de ses habitants. La participation est ainsi « *élevée en leitmotiv de notre action collective* » et se dessine en quatre axes :

- **Améliorer nos (les) projets** : réunions de concertation, groupes témoins, ateliers (urbains ou ruraux, co-construction, codécision via sondage, ...).
- **Soutenir les comités organisés** : coordination avec les comités de quartier, les aider à comprendre le fonctionnement de l'administration, ...
- **Renforcer la logique participative au cœur des quartiers et des villages** : dynamique des lieux communs, sécurité routière, abords des écoles, actions transversales, ...
- **Soutenir les projets namurois** → [Budgets participatifs](#)

II. Rétrospective sur le processus du budget participatif

Le budget participatif est un mécanisme par lequel la Ville de Namur affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. Sous forme d'un appel à projet, 330 000€ sont mis à la disposition des namurois et namuroises pour rendre « *Namur plus belle ensemble* » pour qu'ils et elles réalisent leurs projets touchant à l'une des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale et le cadre de vie dans l'intérêt général.

1. Détails du processus :

a) Qui a pu déposer un projet ?

- Être un groupement de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Namur. Ces personnes sont regroupées en association de fait ;
- Être une personne morale disposant du statut juridique suivant :
 - o ASBL, qui a son siège social à Namur.
 - o Société coopérative agréée (CNC) ou disposant d'un agrément « entreprises sociales » et qui a son siège social à Namur.

b) Quels sont les projets concernés ?

- Présenter un intérêt pour la commune ;
- Comporter une dimension collective ou participative ;
- Proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Namur, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale ou sur le cadre de vie.
- Être construits et mis en œuvre collectivement.

c) Quel est le budget que la Ville affecte à cette dynamique ?

- Une enveloppe de 300.000 euros répartie en deux catégories (A et B) pour des projets d'investissement relevant du budget extraordinaire ;
- Une enveloppe de 30.000 euros pour des projets relevant des dépenses du budget ordinaire (catégorie C).

2. Les étapes préparatoires :

2.1. Définir le processus

Afin de garantir pluralité, diversité et qualité des projets et, dès lors, assurer le succès de ce premier budget participatif, la Ville de Namur a pris le temps d'étudier la question et d'analyser les expériences menées dans différentes villes afin de tenir compte des initiatives positives et des risques à éviter. Cette première étape s'est conclue sur l'adoption d'un règlement approuvé par le Conseil communal. Celui-ci, nous l'avons voulu le plus complet possible afin de mener ce processus en totale transparence et dans l'objectif que les projets répondent à la démarche. Pour ce faire, nous nous sommes faits accompagner par un 'facilitateur' (Be Planet et Réseau Transition).

C'est une première, nous le savons. Voilà pourquoi, nous avons laissé le champ ouvert tant sur les thématiques que sur l'enjeu territorial. Notre ligne de mire : donner la chance à chacun-e et faire en sorte que les projets se concrétisent.

2.2. Accompagner les citoyens et citoyennes intéressé·e·s

La Cellule Participation a été sollicitée pour accompagner de manière forte les participant·e·s dans toutes leurs démarches et questionnements. Notre Facilitateur a soutenu la Ville dans l'accompagnement de la rédaction des projets.

a) [Une réunion publique de lancement du budget participatif](#) :

NAMUR, PLUS *belle* ENSEMBLE !

A rassemblé 45 personnes en présentiel ne disposant pas d'un matériel informatique et a été retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville pour le suivi à distance (vidéo vue au total 911 fois). Une première pour la Ville de Namur qui tenait à diffuser le plus largement possible la présentation de cet outil participatif, de ses thématiques, des explications du règlement, des outils mis à disposition pour les questions, ... Afin de répondre aux questions et intégrer une démarche participative, les citoyens et citoyennes ont pu également poser leurs questions en direct sur la page Facebook de la Ville.

b) Des réunions participatives par groupes de travail à la Maison communale :

La première réunion a rassemblé près de 55 citoyens et citoyennes et a permis de mettre en réseau les namurois et namuroises afin de créer des partenariats, et intégrer la dimension participative et collective au sein de leur projet. Pour les accompagner et nourrir ces échanges, 10 ambassadeurs¹, 3 facilitateurs² et l'équipe de la cellule participation étaient présents. Suite à de nombreuses demandes et au succès de cette première soirée participative, une seconde soirée a été organisée le 14 octobre, réunissant 23 personnes.

c) Réunion d'aide à la préparation des dossiers avec les services techniques de la Ville.

Annulée compte tenu de la crise sanitaire, elle avait cependant enregistré 118 inscriptions. **Celle-ci a été remplacée par la mise en place d'un forum de discussion** entre porteurs et porteuses de projets, la cellule participation et les facilitateurs pour aider les participant·e·s à compléter leur dossier et les aider à passer le cap de l'analyse de recevabilité.

d) Une permanence par téléphone et en présentiel

Assurée par la cellule participation, ainsi que la mise en place d'une FAQ.

Au total, plus de 800 contacts par mail ont été établis avec la cellule participation !

III. Analyse des dossiers

Au total, ce sont **79 dossiers qui ont été déposés** pour répondre, par exemple, à comment réduire les pollutions environnementales, à favoriser les liens entre les namurois et namuroises et à diminuer les inégalités sociales. Créatifs et de qualité, les projets de ce premier appel étaient diversifiés, tant **portés par des ASBL (45) que des associations de fait (34), dont 10 comités de quartier et 2 participations menées par des jeunes**. Le budget des projets s'échelonnait entre 455 € et 150.000 € et un montant moyen par projet de 29.000€ !

¹ Ajile, Empreintes asbl, Solidaris, Mutualité chrétienne, CAL, Hope, Institut éco-conseil, Maison Arc-en-ciel, La Maison de l'écologie, RCR, UTAN, Réseau Idée

² Be Planet

Premier bilan très positif, 79 dossiers déposés !

1. Analyse des dossiers de candidature :

Ce beau panel de projets a ensuite été analysé sur le **plan de la recevabilité** – les dossiers répondaient-ils aux conditions de participation ?, étaient-ils complets ?, ... Suite à cette première analyse, **deux projets ont été écartés du processus**.

Ensuite, les **77 projets ont été analysés de manière rigoureuse** par les services de la Ville sur le **plan technique**, à savoir étaient-ils ou non faisables et prenaient-ils en compte tous les éléments nécessaires à la réalisation concrète et effective des projets.

Ce budget participatif aura également permis de toucher à toutes les matières et de répondre à la volonté d’impliquer tous les échevinats et services autour d’un objectif commun. De plus, afin d’intégrer les points de vue de chacun-e et de se concerter pour émettre un avis final, cinq réunions ont été organisées avec les services et la cellule participation.

Analyse par les services concernés en fonction des thématiques

- 21 services ont contribué à l’analyse des 77 dossiers
- De 1 à 5 services ont examiné les dossiers selon la complexité
- 5 réunions de coordination nécessaires pour finaliser la décision

Répartition service porteur principal	
Finances	77
Espace vert	25
Cohésion sociale	22
Gestion immobilière	21
DAU – urbain, territoire, énergie	17
Jeunesse – plaine de jeux	15
Eco-conseil	10
Mobilité	9
Jeunesse – sport	8
BEB	8
BEV	8
Culture	8
Patrimoine	6
Propreté publique	6
Cellule participation	4
Enseignement	3
Fêtes	3

DSA data office	1
DPS	1
Régie foncière	1

2. Quelques chiffres :

35 % concernant la thématique environnementale

- Nature : une mini-forêt urbaine, la protection des oiseaux, des paniers végétalisés sur les berges de la Meuse, ...
- Eco-consommation : transformation de productions locales alimentaires, aménagement d'un poulailler, Repair café pour l'entretien de machines à coudre, ...
- Mobilité douce : abris à vélo, installation d'une passerelle pour la mobilité douce, utilisation du vélo à destination d'un public précarisé, ...

27% sur la dimension sociale

- Dont 8 projets portent sur l'inclusion de personnes en situation de handicap
- Dont 8 projets favorisent les échanges intergénérationnels

38% visant à améliorer le cadre de vie

- Dont 12 projets autour des plaines de jeux
- Aménagements de jardins et de parcs, installation de kiosques, ...

44% des dossiers déposés ont une visée transversale, touchant donc à deux ou trois thématiques de l'appel à projet.

De nombreux projets touchaient également à des **domaines variés** tels que le sport, la culture, le folklore, le patrimoine, les fêtes, ...

Répartition par thème		
Vie de quartier	29	38%
Environnement	27	35%
Cohésion sociale	21	27%

Favorables	15
Sous conditions	53

NAMUR, PLUS *belle* ENSEMBLE !

Défavorables	9
Transformation en étude préalable	3

3. Des conditions :

Pourquoi des conditions ?

Nous voulions que les dossiers qui seront choisis par les citoyen-ne-s se concrétisent. Il s'agit d'une difficulté rencontrée dans de nombreuses communes.

Voilà pourquoi, les analyses ont été pointues afin que le Participant sache dans quelles conditions son projet pourra se mettre en œuvre.

Types de conditions émises

- Avis définitif du Collège sur les lieux d'implantation
- Changement de lieux
- Concertations avec l'administration
- Adhésion des riverains et riveraines (un soutien avec accompagnement du processus) important car nous voulons que les projets soient réellement le projet d'un quartier, d'un village et pas d'une seule personne. Exemple : avis des riverains et riveraines pour l'aménagement d'une plaine de jeux, avis d'un club, ...
- Entretien
- Réévaluation du budget (à la hausse ou à la baisse)
- Permis
- Conditions spécifiques (choix des plantations, par exemple).

IV. Choix des lauréats

Après la phase d'analyse des projets reçus par les services techniques de la Ville, les projets jugés faisables ont été soumis d'une part au vote des citoyens et citoyennes (50% des points) et, d'autre part, à l'examen d'un jury d'expert·e·s indépendant·e·s (50% des autres points). Chaque participant a eu la possibilité de « faire campagne » et de faire connaître son projet entre le 8 mars et le 30 mars.

1. Vote des namurois et namuroises :

Les namurois et namuroises dès l'âge de 16 ans pouvaient voter une seule fois mais pour plusieurs projets (autant qu'ils et elles le souhaitaient) sur une plateforme de vote en ligne ou sous format papier (pas de fracture numérique).

Ils et elles sont environ 8.000 à avoir voté pour un total de 18.000 votes enregistrés.

Le service informatique a croisé ces données avec le registre des électeurs namurois dès 16 ans afin d'éviter les doublons et respecter les conditions du vote.

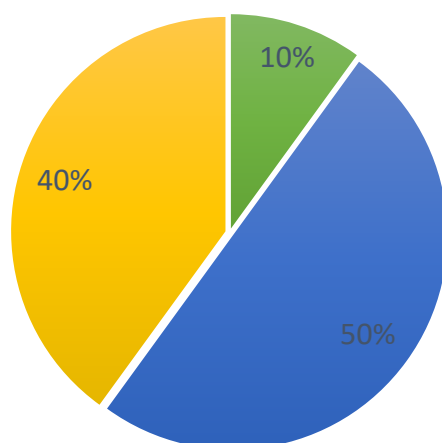
Ainsi ce sont donc 5.390 personnes qui ont voté dans les conditions avec plus de 14.000 votes validés. La Ville se réjouit de cet engouement citoyen qui marque l'intérêt de ce processus participatif inédit à Namur.

5.400 namurois.e.s ont voté = 6 % de la population entrant dans les conditions

14.000 votes dont 1.400 en papier (10 %)

55 % femmes – 45 % hommes

Votes par tranches d'âge



■ 16 - 25 ans ■ 26 - 50 ans ■ 51 ans et +

2. Évaluation par le jury :

Président du jury :

[Christophe Schoune](#) - *Climate Voices, ancien secrétaire-général d'Inter-Environnement Wallonie, journaliste environnement*

Composition du jury :

[Gérard Jadoul](#) - *Ecofirst, ancien secrétaire-général d'IEW*

[Denise Van Dam](#) - *Professeur UNamur - Faculté Sciences économiques, sociales et de gestion*

[Christelle Juan](#) - *Transformation & Impact Coach, Mentor & Consultant @ Glowing Minds - Talents for Impact*

[Sébastien de Foere](#) - *Canal C – Journaliste et directeur de production - Membre de Climate Voices*

[Elise Gabriels](#) - *Experte à la Fondation Roi Baudouin*

Le jury a fonctionné en binôme pour évaluer chaque projet en fonction des critères suivants :

- Importance de l'impact du projet sur les dimensions environnementale, sociale ou liées au cadre de vie
- Importance de la dimension participative et de la présence de partenariats ;
- Diversité des sources de financement/revenus ;
- Pérennité et répliquabilité du projet

Il s'est ensuite réuni pour délibérer collégalement de tous les projets et leur attribuer les points définitifs. Le jury a également salué la qualité et la diversité des projets et tient à en féliciter l'ensemble des porteurs de projet.

3. Détermination des projets lauréats :

Le Facilitateur a ensuite additionné les points récoltés (des votes citoyens et du jury d'expert-e-s), pour chaque projet. Les projets ayant obtenu le plus de points ont été retenus jusqu'à épuisement des enveloppes (cf. catégorie A, B et C). Cette proposition a été présentée au Collège qui en a pris connaissance et l'a approuvée.

22 projets lauréats de cette première édition du budget participatif !	
Catégorie A : projets de 1 € à 25.000 € (150 000€ max. du budget extraordinaire)	15 projets
Catégorie B : projets compris entre 25.001 € et 150.000 € (150 000€ max. du budget extraordinaire)	3 projets
Catégorie C : projets compris entre 1 € et 10.000 € (30 000€ max. du budget ordinaire)	4 projets

Quelques chiffres sur les projets lauréats :

- **11 dont la thématique principale concerne l'environnement**
- **7 dont la thématique principale concerne la dimension sociale**
- **4 dont la thématique principale concerne la vie de quartier**
- **14 transversaux**

- **1 porté par des jeunes**
- **4 sur l'inclusion de personnes en situation de handicap**
- **4 intergénérationnel**

Aménagements de l'espace public

Quartier St-Nicolas

Vedrin

Espaces de jeux

Beez

Bomel

Belgrade

Nature

4 Potagers et/ou jardins partagés

1 Verger

2 Biodiversités

Animaux

Oiseaux

Anes

Transition écologique

2 Alimentation durable (transformation)

1 Energie

1 Mobilité

1 Récupération

PMR

Kayak – ponton

Course à pied – joëlette

Plateforme et guide

Le montant total maximal attribué à un projet est de 66.530€ et le montant minimal de 455€. Pour les derniers projets lauréats de chaque catégorie, le budget a été diminué pour atteindre le plafond maximal de chaque enveloppe.

Si les projets sont diversifiés, le profil des porteurs l'est tout autant :

- 12 projets portés par des ASBL,
- 9 projets par des associations de fait
- 1 projets SCRL

V. La suite – mise en œuvre et suivi

Les Participants seront rapidement contactés pour définir les modalités de la mise en œuvre.

Ils devront débiter leur projet endéans les 6 mois.

- 19 projets seront effectués sous la forme d'une subvention,
- 3 seront menés par la Ville en concertation avec les porteurs du projet

La Ville poursuivra son accompagnement afin que la mise en œuvre se déroule dans de bonnes conditions, en collaboration avec le Facilitateur.

Certains projets feront l'objet d'un travail participatif complémentaire.

VI. Remerciements

La Ville de Namur tient à remercier tous les acteurs et actrices qui ont contribué au succès de cette première édition du budget participatif.

- Le Facilitateur ;
- Les ambassadeurs ;
- La Cellule Participation
- Tous les services de la Ville impliqués dans l'analyse des dossiers
- Les membres du jury

Et bien sûr les namuroises et namurois qui ont construit des projets et qui ont voté.

VII. Conclusions

La Ville de Namur, en proposant un budget participatif, a parié sur l'envie des Namuroises.s à s'engager dans leur commune. Ce désir de participation citoyenne se voit confirmé par l'engouement suscité tout au long de cette première édition.

Nous nous réjouissons de la mise en mouvement des citoyens et citoyennes qu'ils soient lauréats ou non de ce premier appel à projet. En effet, que ce soit dans les échanges lors des soirées d'accompagnement, dans le nombre, la diversité et la qualité des projets déposés, et ensuite soumis au vote, mais aussi dans le nombre de personnes qui ont donné leurs voix et pris part à ce processus. Un ensemble d'éléments avaient été mis en place pour que chaque étape se déroule dans les meilleures conditions possibles : accompagnement, analyses pointues et implication forte des services de la Ville, campagne de communication autour des votes, présence d'un jury diversifié et mixte, ...

NAMUR, PLUS *belle* ENSEMBLE !

Ainsi l'ensemble de ce processus aura eu le mérite d'entraîner des réflexions et une envie de s'investir pour sa Ville. Pour les projets non lauréats, d'autres moyens de mise en œuvre peuvent être trouvés (crowdfunding, sponsoring, par la Ville elle-même - dans la mesure de ses moyens limités, ...).

La Ville est fière de pouvoir présenter et annoncer qu'au terme de ce long travail, 22 projets verront prochainement le jour à Namur et tient à féliciter chaque participant et participante pour **son** implication à cette première édition.

Une évaluation globale sera lancée prochainement afin d'améliorer le processus et faciliter la participation de tout un chacun. Nous espérons vivement que nous pourrons aussi nous réunir autour d'une table et échanger davantage ensemble dans des conditions conviviales et propices à l'intelligence collective notamment. La prochaine édition sera lancée à l'automne 2021.

Nous nous réjouissons de pouvoir accompagner les lauréats à réaliser leur rêve de rendre *Namur plus belle ensemble* !